

PAIEMENT DE LA CANTINE
Année 2021/2022

MOIS DE SEPTEMBRE/OCTOBRE 2021

POUR LES ELEVES DE 4ème et 3ème uniquement

Forfait	Jours	Montant
Sept/Oct	6 jours X 2,20 €	13,20 €

Le règlement se fait en *espèces* ***SE MUNIR DE MONNAIE***
par chèque ou par carte bleue.

Chèque libellé à l'ordre de : **Agent comptable du COLLEGE de STE ANNE** avec **au dos du chèque le nom de l'élève et sa classe.**

Modalités de remboursement

Le remboursement des repas se fait à partir de 3 **jours d'absence au restaurant scolaire, sur présentation d'un certificat médical.**

Hormis ces conditions, aucun repas ne sera remboursé.

Merci de signaler au Service Gestion tout changement de régime de l'élève.

En cas de difficulté de paiement veuillez contacter l'Assistance Sociale du Collège.

**LE MONTANT DE LA DEMI PENSION FIGURE
SUR LE SITE DU COLLEGE
RUBRIQUE « GESTION »**